

**ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE
THEATRE »
AVENUE HEDI CHAKER NABEUL 8000-NABEUL-TUNISIE**

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

POUR L'EXERCICE ALLANT DU 31 JANVIER 2019 AU 30 JANVIER 2020

JUILLET 2020

Sami GHARBI

Nabeul, le 02 Juillet 2020

Messieurs les membres de

L'ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE »

**Objet : Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes
Exercice clos le 30 Janvier 2020**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Mars 2019 nous vous présentons ci-après notre rapport sur le contrôle des comptes de l'ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE » arrêtés au 30 Janvier 2020

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Sami GHARBI
Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

1 - Rapport général

Opinion sur les comptes annuels

Etats financiers

Notes aux états financiers

2 - Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

3 - Notes complémentaires aux rapports du commissaire aux comptes

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE »

Rapport général du commissaire aux comptes Exercice clos le 30 Janvier 2020

Messieurs les membres de l'association « **JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE** »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de l'association « **JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE** » comprenant, l'état de la situation financière arrêté au 30 Janvier 2020, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 31 janvier 2019 au 30 Janvier 2020, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font ressortir un total net de la « situation financière » de **42 269.619** DT et un déficit de **88 619.562** DT, ont été arrêtés par votre direction qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux dispositions de la norme comptable relative aux associations, aux partis politique et aux autres organismes sans but lucratif (NCT 45) ,du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'association.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations de risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association **JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE** arrêtés au 30 Janvier 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ces vérifications ne nous ont pas permis de relever des irrégularités ou inexactitudes significatives.

Nabeul, le 02 Juillet 2020

Sami GHARBI

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE»

**RAPPORT SUR LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS
SPECIFIQUES :
POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JANVIER 2020.**

Mesdames & Messieurs les membres de l'Association « **Journée Neapolis De Théâtre** »

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

-Contrairement aux dispositions de l'article 38 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'association auditée a procédé à des règlements par caisse des dépenses dont le montant est supérieur à 500 dinars.

-Contrairement aux dispositions de l'article 38 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'association auditée a procédé à des encaissements en espèces dont le montant est supérieur à 500 dinars.

Telles sont les informations spécifiques portées à notre connaissance ou relevées au cours de nos travaux. Nous laissons à votre honorable assemblée le soin de les apprécier.

Nabeul, le 02-07-2020

**Le Commissaire aux comptes
Sami GHARBI**

ASSOCIATION « JOURNEE NEAPOLIS DE THEATRE»

Notes complémentaires aux rapports du commissaire Aux comptes sur l'exercice clos le 30 janvier 2020

Note 1 : Définition de la mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 à 125, et 258 à 273 du Code des Sociétés Commerciales, autant que la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières et ainsi que les articles 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert-comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et de la sincérité des états financiers de l'association « **Journée Neapolis De Théâtre** » arrêtés au 30 janvier 2020. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment les normes internationales d'audit de l'IFAC telles qu'approuvées par la Compagnie des Comptables de Tunisie.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Note 2 : Note sur l'organisation de l'association

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à l'examen de l'organisation de l'association et à une appréciation des procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Nos travaux ont été orientés notamment vers l'organisation comptable et les cycles les plus significatifs.

L'objectif recherché à travers ces travaux est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles du système comptable tunisien et aux obligations légales.

Nos investigations nous ont permis de conclure que le système de contrôle interne et le système d'information nécessite des améliorations de la part de la direction afin de minimiser les risques de contrôle interne.

Note 3 : Note sur la conformité au système comptable des entreprises

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment par la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif (NCT 45).

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'association de la norme comptable n°45, comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus. Nos remarques relatives au système et méthodes comptables ont été portées à la connaissance du comité directeur dans notre lettre de direction relative à l'exercice 2019-2020.

ETATS FINANCIERS

INDEX

Actifs

Passifs et Actifs Nets

Etat des produits et des charges

Etat des flux de trésorerie

NOTE 1 : Présentation de l'association

NOTE 2 : Principes et méthodes comptables appliqués

NOTE 3 : Note relative aux Liquidités et équivalents de liquidités

NOTE 4 : Note relative aux autres actifs courants

NOTE 5 : Note relative aux Immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 6 : Note relative aux dettes

NOTE 7 : Note relative au tableau de mouvements des actifs nets

NOTE 8 : Note relative aux événements et manifestations organisés par les OSBL

Etat de la situation Financière

ARRETE AU 30 JANVIER 2020

(Montants exprimés en millimes)

	Notes	31/01/2019 30/01/2020	31/01/2018 30/01/2019
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14499.135	76164.829
Placement et autres actifs financiers		0.000	0.000
Autres actifs courants	6	19700.000	20100.000
Créance et comptes rattachés		0.000	0.000
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0.000	0.000
Autres actifs non courants		0.000	0.000
Immobilisations financières		0.000	0.000
Immobilisations corporelles	7	8070.484	9618.376
Immobilisations incorporelles	7	0.000	0.000
Total des actifs		42269.619	105883.205

Etat de la situation Financière

ARRETE AU 30 JANVIER 2020

(Montants exprimés en millimes)

	Notes	31/01/2019 30/01/2020	31/01/2018 30/01/2019
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0.000	0.000
Autres passifs courants	8	6521.692	9861.577
Fournisseurs et comptes rattachés	8	40848.213	12505.352
Provisions		0.000	0.000
Apports reportés		0.000	0.000
Autres passifs non courants		0.000	0.000
Emprunts		0.000	0.000
Total des Passifs		47369.905	22366.929
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissements		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés	9	83516.276	36373.530
Excédent ou déficit de l'exercice	9	-88616.562	47142.746
Total des Actifs Nets		-5100.286	83516.276
Total des Passifs et Actifs Nets		42269.619	105883.205

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

ARRETE AU 30 JANVIER 2020

(Montants exprimés en millimes)

	Notes	31/01/2019 30/01/2020	31/01/2018 30/01/2019
PRODUITS			
Cotisation des adhérents		290.000	390.000
Revenus des activités et manifestations	10	36160.000	46305.000
Subvention de fonctionnement	10	55000.000	96000.000
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports	10	29490.000	34532.000
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits		-	-
Autres gains	10	266.443	626.194
Total des produits		121206.443	177853.194
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	10	-4448.981	-2066.012
Charges de personnel	10	-2012.686	-1851.244
Dotations aux amortissements et aux provisions	10	-3208.492	-3442.711
Autres charges courantes		-199 915.880	-123348.173
Charges financières nettes	10	-236.966	-2.308
Autres pertes		-	-
Total des charges		-209 823.005	-130710.448
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-88 616.562	47142.746

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

ARRETE AU 30 JANVIER 2020

(Montants exprimés en millimes)

	31/01/2019 30/01/2020	31/01/2018 30/01/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES		
Encaissement des cotisations des adhérents	-290.000	390.000
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-36160.000	10796.050
Encaissement des subventions de fonctionnement	-55000.000	33500.000
Encaissement d'autres revenus et apports	-29773.943	23632.000
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-17386.495	9671.997
Décaissement des rémunérations versées au personnel	2012.686	-
Autres décaissement des activités courantes	196602.846	-3442.711
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i>	60005.094	74547.336
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corp. et incorp	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immo. corp. et incorp.	1660.600	-8807.982
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. Financières	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immo. Financières	-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	1660.600	-8807.982
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
Encaissements des dotations	-	-
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissements des apports affectés à des immobilisations	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (principal/Int	-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>	0.000	0.000
VARIATION DE TRESORERIE	61665.694	65739.354
Trésorerie au début de l'exercice	76164.829	10425.475
Trésorerie à la fin de l'exercice	14499.135	76164.829
VARIATION DE TRESORERIE	61665.694	65739.354

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 - Présentation de l'association

L'association « **Journée Neapolis De Théâtre** », a été créée le 11-12-1989 avec un but non lucratif. Son siège social est sis à Maison des jeunes 8000 Nabeul.

Lors de la déclaration d'existence du 17-11-2014 auprès de bureau de contrôle des impôts de Nabeul, l'association « **Journée Neapolis De Théâtre** » s'est mise en conformité avec le nouveau cadre juridique des associations prévus par le décret –loi n° 2011-88 du 24-09-2011 portant organisation des associations.

L'association a pour objectif principal d'aimer le 4ème art aux enfants et même aux bébés mais aussi initier les jeunes et adultes à l'art de ce théâtre spécifique

2. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers arrêtés au 30 janvier 2020 ont été préparés en conformité avec les dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif (NCT 45). Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de base sont retenues pour la préparation des états financiers à savoir :

3.1 Convention du coût historique : Le coût historique ou valeur d'origine est la base adoptée pour la comptabilisation des actifs et passifs.

3.2 Convention de la permanence des méthodes : Les mêmes méthodes de prise en compte et de mesure sont utilisées par l'association d'un exercice à un autre.

3.3 Convention de rattachement des charges aux revenus : Les revenus réalisés et comptabilisés durant une période sont associés aux charges qui ont concouru à leurs réalisations. Lesdites charges ont été donc comptabilisées et affectées à la même période de réalisation des revenus.

3.4 Convention de prudence : Toutes les pertes et les charges latentes ou prévisibles à la fin de l'exercice ont été correctement évaluées et traduites en comptabilité (provisionnées) alors que seuls les revenus et gains certains l'ont été.

4. METHODES COMPTABLES

4.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées aux prix d'acquisition majorés des frais d'installation et des dépenses accessoires engagées pour les mener dans l'état dans lequel elles se trouvent, tels que les frais de transport, de transit et d'assurance.

4-2 Amortissements

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service suivant le système linéaire, sur la base des taux suivants :

	Taux/Durée
• Logiciel	33.33%
• Petit Matériel D'exploitation	50%
• Agencement, aménagement, installation	10%
• Mascotte Festival	25%
• Equipement de bureau	20%
• Matériel d'informatique	33.33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties au taux de 100%.

5. Note relative aux liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève au 30 janvier 2020 à 14499.135 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/01/2019 30/01/2020
Banque ATB 327292	10593.977
Bnaque BIAT 2010021 4 37	2630.788
Caisse	1274.370
Total	14499.135

6. Note relative aux autres actifs courants :

Désignation	Créance			Provisions				Valeur comptable nette (VCN) au 30/01/2020
	Valeur brut au 30/01/2019	Mouvement de l'année	Valeur brut au 30/01/2020	Provisions au 30/01/2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Provisions cumulées au 30/01/2020	
PRODUITS A RECEVOIRS	20100.000	-400.000	19700.000	0.000	0.000	0.000	0.000	19700.000
Total général	20100.000	-400.000	19700.000				-	19700.000

7. Note relative aux immobilisations incorporelles et corporelles :

Désignation	Immobilisations				Amortissements				Valeur comptable nette (VCN) au 30/01/2020
	Valeur brute au 30/01/2019	Acquisitions de l'année 2019-2020	Cessions de l'année 2019-2020	Valeur Brute au 30/01/2020	Amort. 30/01/2019	Dotation 2019-2020	amort. cession de 2019-2020	amort.cumulé au 30/01/2020	
LOGICIEL	380.000			380.000	380.000	0.000		380.000	0.000
Sous Total 1	380.000			380.000	380.000	0.000		380.000	0.000
Petit Matériels D'exploitation	3842.343			3842.343	3842.343	0.000		3842.343	0.000
Aménagements,agencements et inst	10290.611	-		10290.611	2640.872	1646.978		4287.850	6002.761
Mascotte Festival	5104.931			5104.931	3979.050	1125.881		5104.931	0.000
Equipement de bureau	1464.560	.		1464.660	812.933	176.368		989.301	475.359
Matériels Informatique	1308.280	1660.600		2968.800	1117.252	259.265		1376.517	1592.363
Sous Total 2	22010.725	1660.600		23671.325	12392.450	3208.492		15600.942	8070.483
Total général	22390.725	1660.600		24051.325	12772.450	3208.492		15980.942	8070.483

8. Note relative aux dettes :

Désignation	Dettes		
	Solde au 30/01/2020	Solde au 30/01/2019	Variation
Fournisseurs	40848.213	12505.352	28342.861
Etats et comptes rattachés	6 521.692	3595.996	2 925.696
Créditeurs divers	-	35.583	-35.583
Comptes régularisations	-	6229.998	-6229.998
Total GENERAL	47 369.905	22366.929	25 002.976

9. Note relative au tableau de mouvements des actifs nets :

	Dotations	Apports affectés a des immobilisations	Subv D'investissement	Autres actifs nets	Réserves	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total général
Solde au 30/01/2019								
Subventions d'investissement recus								
résorption des apports affectés a des immobilisations								
résorptions des subventions d'investissement								
Autres actifs nets								
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent						83516.276		83516.276
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice							-88 616.562	-88 616.562
Solde au 30/01/2020						83516.276	-88 616.562	5 100.286

10. Note relative aux événements et manifestations organisés par les OSBL :

Rubriques	Manifestation 1
Recettes	
Droit d'inscription	-
Sponsoring	27010.000
Subvention de fonctionnement	55000.000
Total 1	82010.000
Ventes de produits	-
Recette Guichet	33360.000
Spectacle hors Nabeul	2800.000
Recette des participations des étrangers	2480.000
Cotisation des adhérents	290.000
Autres gain	266.443
Total 2	39196.443
Total	121206.443

Rubriques	Manifestation 1
Dépenses	
Frais d'hôtel et de location de salle	70718.300
Frais de publicité	52586.446
Frais de transport et de déplacement	4143.000
Achats appro consommées	4448.981
Autres charges courantes	72 705.100
Total 1	204 601.827
Dotations aux amortissements	3208.492
Charge de personnel	2012.686
Total 2	5221.178
Total	209 823.005

Excédent/Déficit	-88 616.562
-------------------------	--------------------

